

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### AIS MANDARINE OPPORTUNITES

Code ISIN - Part P : FR0000447609

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

#### Objectifs et politique d'investissement

**AIS Mandarine Opportunités** est un fonds éligible au PEA (Plan d'Épargne en Actions).

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Opportunités (le Fonds Maître). A ce titre, AIS Mandarine Opportunités est investi à hauteur de 90% minimum et en permanence dans la part M (FR0010659805) du Fonds Maître et à titre accessoire en liquidités. La performance du Fonds Nourricier sera inférieure à la performance du Fonds Maître, en raison des frais propres au Fonds Nourricier.

#### Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement du Fonds Maître :

Mandarine Opportunités a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice CAC All Tradable NR sur la durée de placement recommandée, en sélectionnant via une stratégie active de « stock picking », des entreprises françaises ou cotées en France répondant positivement à des critères ESG (approche Best-in-Universe) et possédant un profil de croissance supérieur à la moyenne, selon l'analyse de la Société de Gestion.

Le Fonds prend en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans le cadre de sa procédure de sélection. A cet égard, le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR. Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Bien que le Fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 ("Règlement Taxonomie"), il n'a actuellement pas un objectif environnemental spécifique et ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxonomie.

Son processus de gestion se fonde sur une conviction forte : la performance boursière long terme d'une société dépend de l'importance et de la qualité de la croissance qu'elle génère et l'intégration des critères ESG dans sa stratégie.

Le fonds vise à sélectionner plus spécifiquement des entreprises de toutes tailles de capitalisation confondues dégagant une croissance de leurs résultats et de leurs marges supérieure à la moyenne et dont le potentiel n'est pas encore anticipé par le marché.

L'analyse financière s'orientera vers la sélection de valeurs de style « croissance », autour de trois principaux types de profils selon des indicateurs propres : les sociétés établies, les sociétés en transition et les sociétés à potentiel, selon l'analyse de la société de gestion.

Le processus ESG intègre des critères extra-financiers contraignants en matière Environnementale (empreinte carbone en tonne de CO2 ...), Sociale (conditions de travail, santé et sécurité ...) et de Gouvernance (fonctionnement des instances de gouvernance ...)

sur l'univers d'investissement. Les émetteurs de l'univers d'investissement ayant une note ESG sont classés par quintile allant de A à E. Les émetteurs appartenant aux quintiles A-B-C-D sont éligibles et passent le filtre ESG en amont du processus d'investissement. Ceux classés « E » sont exclus de l'univers d'investissement ; le filtre ESG exclut 20% des émetteurs ayant une note ESG. La stratégie d'investissement ESG peut induire un éventuel biais sectoriel tant par rapport à l'univers investissable que par rapport à l'indicateur de référence du Fonds.

La part des émetteurs notés ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique IMM ou créances et liquidités) sera durablement supérieure à 90%

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et en fonction des conditions de marché ou des anticipations du gérant, le fonds peut également investir jusqu'à 25% de son actif dans des titres de créances (émis par tous types d'émetteurs notés Investment Grade ou jugé équivalent par la société de gestion) et instruments du marché monétaire.

Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés à titre de couverture ou d'exposition du risque actions. L'exposition du portefeuille pourra atteindre 105% de l'actif net.

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPC français ou étrangers conformes à la directive 2009/65/UE telle que modifiée, le cas échéant gérés par Mandarine Gestion.

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds Nourricier peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

#### - Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

- Capitalisation des sommes distribuables.

- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 09h00 et exécutées quotidiennement, sur la base de la valeur liquidative datée de J sur la base des cours de clôture de J et calculée à J+1 ouvré.

#### Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée de l'OPCVM sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions françaises auquel le Fonds Nourricier est exposé au travers de son investissement dans le Fonds Maître.

#### Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Le Fonds est nourricier du fonds Mandarine Opportunités. A ce titre, il supporte les mêmes risques que son maître, à savoir :

- Risque de crédit : risque éventuel de dégradation soudaine de la qualité d'un émetteur ou de celui de sa défaillance, la valeur des titres de créances ou obligataires peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

- Risque de liquidité : risque lié à une situation de marché amenant un volume de transactions insuffisant pour assurer les opérations

d'achat ou de vente dans des conditions d'équilibre.

Les modalités de souscription et de rachat dans le Fonds Maître sont disponibles dans le prospectus complet du Fonds Maître.

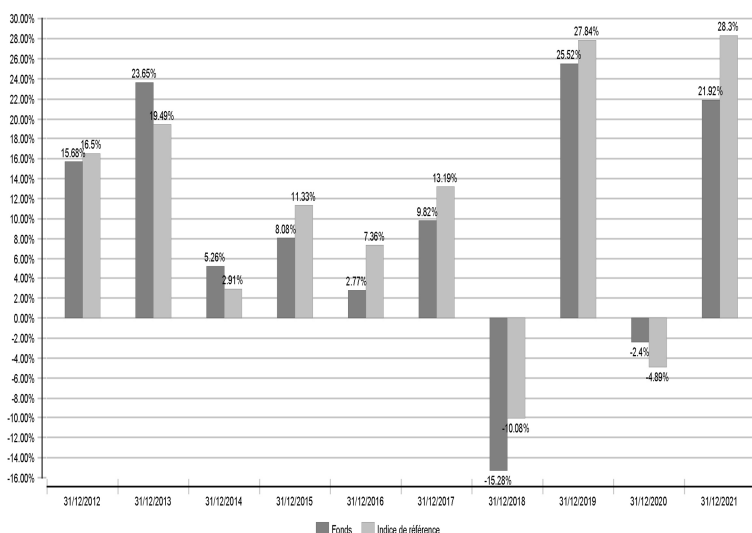
## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds Nourricier y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	2,41 %
<i>* Ce pourcentage correspond aux frais de gestion prévisionnels pour l'exercice à venir et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds Nourricier lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et suivantes du prospectus de ce Fonds Nourricier, disponible sur le site internet [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr)

## Performances passées de AIS MANDARINE OPPORTUNITES (Part P)



Les performances du fonds et de l'indicateur de référence sont calculées coupons et dividendes nets réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro. Date de création du Fonds: 14/02/1986.

A : Gestion initiale, indicateur de référence : CAC 40.

B : Changement d'indicateur de référence : SBF 120.

C : Au 27/02/2014 - Changement de dénomination : le Fonds Nourricier se dénommait FEDERAL CONVICTION FRANCE. Changement de l'objectif de gestion, de la politique d'investissement et de l'indicateur de référence.

A compter du 13 février 2018, le Fonds est devenu nourricier du fonds Mandarine Opportunités. Il a modifié sa stratégie d'investissement et son profil rendement/risque. Les performances passées ne reflètent pas la nouvelle stratégie d'investissement mise en œuvre à compter du 13 février 2018.

## Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

Le Fonds Nourricier est établi en France ; le Fonds Maître est établi en France.

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds Nourricier** : le prospectus du Fonds Nourricier et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1 Allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 00 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds Maître** : le prospectus du Fonds Maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Mandarine Gestion - 40 avenue George V - 75008 Paris - serviceclient@mandarine-gestion.com.

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du Fonds Nourricier est publiée sur le site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : Le Fonds Nourricier est éligible au PEA. Selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds Nourricier, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds Nourricier peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le Fonds Nourricier à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion. La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds Nourricier. Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 04 février 2022.